

ASSEMBLÉE NATIONALE10 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 2684

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Le Fur et M. Ray

à l'amendement n° 1391 de M. Taupiac

ARTICLE 15 TER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut instaurer »

les mots :

« instaure jusqu'au 31 décembre 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A cause des ZFE, plus de 10 millions d'automobilistes vont être exclus des grandes agglomérations seulement parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers d'acquérir un véhicule plus récent.

Les Français sont confrontés à la crise économique et à une crise politique internationale. Ils ont peur de l'avenir, ce n'est vraiment pas le moment de leur compliquer la vie avec des mesures contraignantes inutiles et discriminatoires qui vont créer une fracture territoriale inacceptable.

Les amendes automatiques à partir de 2026 vont être une « bombe sociale », c'est pourquoi ce sous-amendement vise à préciser que la "période pédagogique" durera jusqu'au 31 décembre 2030 sur l'ensemble du territoire national.